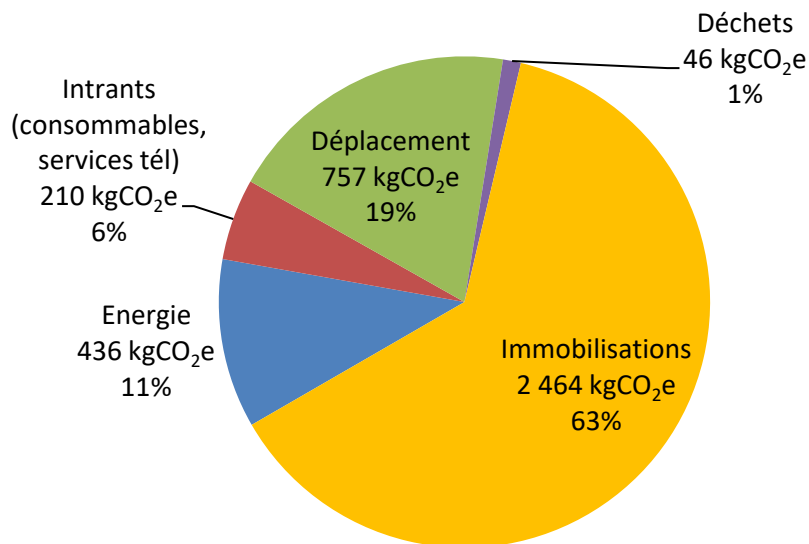


**Evaluation globale des émissions de gaz à effet de serre**

Les émissions de gaz à effet de serre du Cabinet Lamy pour 2016 s'élèvent à :  
**3 912 kg CO<sub>2</sub>e** soit **3,9 tonnes CO<sub>2</sub>e**

Leur répartition est la suivante :



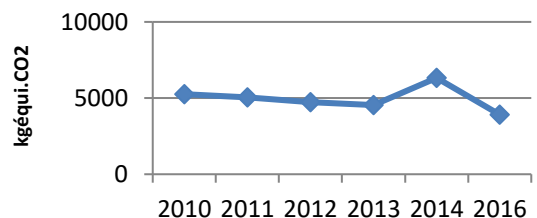
Les **immobilisations** représentent près des deux tiers des émissions 2016 du Cabinet. La grande majorité de ces émissions est liées au matériel informatique utilisé.

Vient ensuite le poste **déplacement** qui représente 19% des émissions.

Les émissions du poste déplacement sont très faibles car la moitié des consultants du Cabinet effectue les missions du Cabinet en télétravail. L'autre moitié utilise des modes doux pour se rendre au travail.

De plus, 73% des déplacements professionnels sont effectués en transport en commun (en majorité le train).

Ainsi, comme nous pouvons le voir ci-dessous, nos émissions par personne sont largement en dessous de la moyenne nationale.



Remarque :

- Les kilomètres en mode doux (vélo, marche à pied) ne sont pas comptabilisés puisqu'ils n'émettent pas de GES
- Le "pic" des émissions constatés en 2014 est dû à une mission en Guinée qui a nécessité un déplacement en avion.

**Indicateur**

Les émissions de gaz à effet de serre ramenées au nombre de personnes travaillant pour le Cabinet Lamy s'élèvent à **978 kgCO<sub>2</sub>e/an/personne**

Selon l'ADEME, au niveau national, les émissions d'une personne travaillant au bureau s'élève à 2 800 kgCO<sub>2</sub>e/an. Les émissions de gaz à effet de serre du Cabinet Lamy par personne sont donc largement inférieures à la moyenne nationale.

**Objectif 2017**

Même si les émissions par personne sont déjà très faibles, les collaborateurs du Cabinet Lamy vont s'efforcer de continuer à réduire leur impact personnel.

*Méthodologie utilisée : Bilan Carbone® version 7.1*  
*Réalisé par Gérald BOURDAT, Consultant habilité par l'ADEME*